

# Sélection nationale des étalons Glovelier / 16 janvier 2021

## Formulaire d'inscription



Nom actuel: \_\_\_\_\_

Noms de rempl.  
souhaités: 1<sup>er</sup> \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> \_\_\_\_\_

3<sup>ème</sup> \_\_\_\_\_

Barcode Etiquette

(Lettre initiale identique à celle du père, par ordre de préférence au cas où plusieurs noms sont possibles.  
Merci de préciser si vous souhaitez garder le nom actuel (sous réserve), le suffixe d'élevage reste.)

N° ID: \_\_\_\_\_ né le: \_\_\_\_\_

**Propriétaire** Nom/prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA, lieu: \_\_\_\_\_

Natel: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

**Nouveau : obligation de réserver à l'avance une stalle (prix 15.-) ou un boxe (prix 30.-) - Nombre limité**

Réservation d'une stalle (prix pour le jour : 15.-)  oui /  non

Réservation d'un box (prix pour le jour : 30.-)  oui /  non

Cheval à vendre en cas de non-sélection:  oui /  non

### Taxe d'inscription:

La taxe d'inscription se monte à **Fr. 150.-** et les coûts du contrôle d'ascendance paternelle à **Fr. 75.-**. Le total de **Fr. 225.-** est à verser sur le compte CCP 17-726922-9 de la FSFM. L'interprétation des radiographies (Fr. 50.-) et du contrôle d'ascendance maternelle (Fr. 75.-) seront facturés avec le décompte du test en station. Les frais liés au test CLF et à la PSSM sont à la charge de la FSFM. Pour les étalons déjà testés, le prix du test est remboursé au propriétaire sur présentation d'une copie du résultat du laboratoire et d'un justificatif de paiement.

### Droits de recours (Extrait du "Règlement sur l'approbation des étalons de la FSFM")

#### **Art. 12 Exigences**

1. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie SB doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm (hauteur au garrot).
2. Pour être sélectionné, le candidat à l'inscription en catégorie BAS doit obtenir une note de synthèse d'au moins 21 sans note inférieure à 6 et mesuré avec la toise entre 150 et 160 cm (hauteur au garrot).

#### **Art. 15 Contestation, recours**

1. Une contestation des notes attribuées peut être déposée auprès du jury de sélection par le propriétaire du cheval le même jour sur place.
2. Cas échéant, le cheval sera présenté une deuxième fois.
3. Ensuite, les dispositions statutaires de la Fédération suisse du Franches-montagnes (chapitre 4) s'appliquent.

**Le soussigné affirme avoir pris connaissance des droits de recours ci-dessus et des « Directives pour la Sélection nationale des étalons de Glovelier et pour l'Approbation des étalons 2021 » (voir annexe).  
Par sa signature, il déclare les accepter et s'y conformer.**

Lieu, date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

### **Les documents suivants doivent être envoyés avec le formulaire d'inscription:**

- passeport avec certificat d'origine, comprenant l'ascendance officielle du côté paternel et maternel complète sur 4 générations minimum;
- certificat de vaccinations en règle;
- attestation du propriétaire, lorsque le requérant n'est pas le propriétaire;
- quittance ou autre preuve du versement des **Fr. 225.-** (frais d'inscription et de contrôle d'ascendance).
- **boxe ou stalle à payer en plus à l'inscription (30.- pour 1 boxe / 15.- pour 1 stalle)**

L'inscription et les documents doivent être envoyés **jusqu'au lundi 9.11.2020** (date du timbre postal) en **courrier A** à la : FSFM, Case postale 34, 1580 Avenches (fax 026 / 676 63 41)